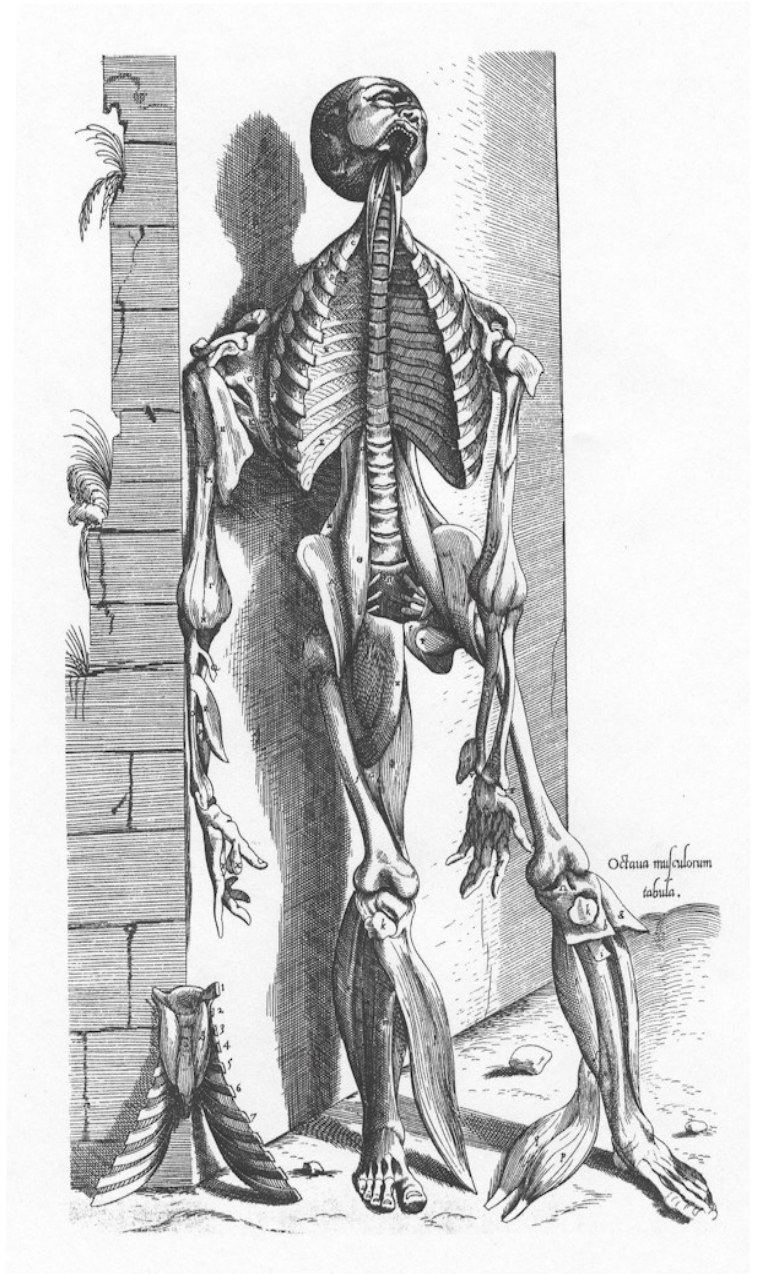

Dossier de presse

en préparation
du procès contre la biométrie
du 20 janvier 2006

→ Contact : contrebiometrie@yahoo.fr ←

*Version
enrichie et
définitive*



1
Communiqués

SOMMAIRE

Page 3 : Les faits, le tract

Page 4 : Fédération nationale des déportés et internés,
résistants et patriotes

Page 5 : Ligue des droits de l'homme

Page 6 : Section alésienne des droits de l'homme

Page 7 : Syndicat de la Magistrature

Page 8 : FSU, syndicat enseignant majoritaire

Page 9 : Sud éducation Essonne (91)

Page 10 : Relocaliser & Désinformatiser

LES FAITS

Jeudi 17 novembre, une vingtaine de personnes s'est introduite pacifiquement dans le lycée de la Vallée de Chevreuse (91). Certains ont distribué des tracts, d'autres ont improvisé une saynète qui fut interrompue par le bris de deux machines visant à contrôler l'entrée des lycéens dans le réfectoire.

Depuis septembre 2005, Le lycée de la Vallée de Chevreuse avait mis en place les outils biométriques qui reconnaissent les contours de la main des élèves, préalablement enregistrés dans des bases de données informatiques. L'usage de la biométrie dans les cantines scolaires, dont l'efficacité est par ailleurs contestée, a pour objectif d'habituer les enfants à ces technologies carcérales afin qu'ils se soumettent sans résistance aux contrôles dans les aéroports, les bibliothèques et les gares, dont la mise en place est imminente.

Le 17 novembre, les perturbateurs du repas de midi voulaient dénoncer cette « éducation à la biométrie » qui sert à légitimer une présence de plus en plus quotidienne d'outils de contrôle en tous genres, fleurons de l'effort de guerre de la Science à l'encontre de la liberté humaine.

Tout s'est passé dans une ambiance bon enfant jusqu'au moment où les participants à l'action, affublés de masques de clowns, quittaient le réfectoire en marchant. Certains, pris au hasard, ont alors été violemment molestés par un surveillant, puis par des élèves et d'autres membres du personnel, furieux que d'aussi belles machines aient été mises hors d'usage.

Le départ des clowns a été entravé à coups de pied et de poing alors qu'aucun d'eux n'avait fait preuve de quelque agressivité que ce soit envers les personnes physiques.

Trois d'entre eux ont été finalement remis à la gendarmerie. A l'issue de 24 heures de garde à vue et deux perquisitions, après avoir refusé la comparution immédiate, ils sont sortis libres du Tribunal de Grande Instance d'Evry. C'est là qu'ils seront jugés le vendredi 16 décembre à 13h30, pour « dégradation de bien en réunion ».

Soulignons qu'alors que les lycéens n'étaient nullement mis en danger par cet assaut festif de leur cantine, l'un des surveillants les a exposés de son propre chef en les incitant à frapper les perturbateurs. Il porte l'entière responsabilité de l'échauffourée à la sortie du lycée, qui aurait pu bien mal se finir. Tout ça pour un peu de ferraille et d'électronique endommagés : triste époque...

En plus d'être un irresponsable, ce surveillant est un fieffé menteur, puisqu'il prétend avoir capturé un des briseurs de machine. Nous sommes au regret de faire savoir publiquement qu'il se vante mal à propos, puisque aucun des trois inculpés n'a tenu de marteau ce jeudi midi. Raison de plus pour faire de leur procès le procès de la biométrie plutôt que celui des opposants au fichage généralisé.

Des complices.

Le jour de l'action, le tract suivant avait été distribué sur les lieux :

Lycéennes, lycéens,

Ne sentons-nous pas autour de nous l'étau qui se resserre, le bocal qui rétrécit ? Ne voyons-nous pas venir ce moment où l'on saura dans tous les détails ce que nous faisons, où nous sommes, ce que nous consommons ?

Il y a quelque chose de ça avec le système de biométrie installé dans la cantine du lycée. Pas un contrôle fort, d'accord. Juste l'un de ces trucs qui nous apprennent à toujours être identifiés, triés, séparés. Qui nous conditionnent, nous habituent à ressembler aux moutons et aux veaux dans nos assiettes, pucés pour que les administrations sachent parfaitement d'où ils viennent, quand ils naissent, quand ils meurent.

Le meilleur moyen de contrôler les humains, c'est pour l'instant de les mettre à l'école et au travail, avec en poche une carte bleue et un téléphone mobile. Imaginez qu'un jour prochain, on nous mette une puce sous la peau, objectif avoué de ceux qui nous invitent à «s'inscrire à la biométrie» : il deviendra alors complètement impossible de nous révolter contre le pouvoir de l'Etat et des entreprises.

Il ne s'agit pas de science-fiction, mais de ce qui arrive petit à petit ici et maintenant sous le voile du high tech branché et du jeu. Du temps de nos grands-parents, la science et la technologie devaient permettre d'en finir avec la misère et les inégalités. Aujourd'hui, le progrès cher aux anciennes générations sent à plein nez la prison et la mort. Dans ce nouveau millénaire, nous sommes nombreux et nombreuses à savoir que le délire scientifique et technologique est le premier obstacle à la justice sociale et à la liberté humaine.

Il est encore temps : demandons-nous si un monde sans caméra de surveillance, sans ordinateur et sans portable, ne serait pas plus vivable. Demandons-nous ce que la biométrie et ses puces peuvent nous apporter. Et ne laissons pas remettre en marche ces foutues machines à trier entre ceux qui ont les moyens et ceux qu'on envoie manger dehors (... Et n'hésitons pas à en saboter d'autres !).

Des complices

Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes



Paris, le 12 décembre 2005

Comité d'honneur

Pasteur Aimé BONIFAS
Henry BULAWKO
Révérend-père
Robert CHAUTAGNAT
Roland DUMAS
Grand Rabbin
Alain GOLDMANN
Juliette GRÉCO
Stéphane HESSEL
Alix LHOUE
Georges SÉGUY
Pierre SUDREAU
Serge WOURGAFT

Présidence

Germaine BONNAPON
Marie-José
CHOMBART DE LAUWE
Maurice CLING
Roger COUTAREL
Jacques DEBORD
Dr Claude MEYROUNE
Maurice VOUTEY

Secrétaire général

Robert CRÉANGE

Secrétaire générale adjointe

Claudine LEROY

Présidents fondateurs

Colonel F. H. MANHÈS
Marcel PAUL

Publication mensuelle
« Le Patriote Résistant »

Association déclarée
sous le n° 7179

Concernant ce courrier,
téléphoner au :

01 44 17 38 20

RC/ds 325

Madame, Monsieur,

Merci pour votre lettre qui nous est parvenue le vendredi 9 décembre. Il nous était difficile de vous répondre plus tôt.

Tout ce qui concerne la biométrie est évidemment extrêmement sensible et nous estimons que tous ceux qui sont attachés aux droits de l'homme se doivent d'être extrêmement vigilants quant à l'usage qui peut en être fait.

Que des jeunes aient voulu manifester leur désapprobation face à l'installation d'appareils biométriques dans leur cantine scolaire montre que, contrairement à ce qui est parfois affirmé, ils s'intéressent aux problèmes de société et on ne peut que s'en féliciter.

En ce qui concerne la méthode employée, elle peut, pour le moins, être discutée mais il est évident que nous ne pouvons que souhaiter que le Tribunal de Grande Instance d'Evry fasse preuve d'une totale mansuétude à l'encontre des jeunes concernés puisqu'ils ont simplement voulu attirer l'attention sur le danger réel d'usage – sans aucune concertation – de cette technique qui risque fort de conduire à des utilisations liberticides.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Robert CRÉANGE
Secrétaire Général

Copie par fax : Me Terrel 01 47 07 83 14

> L'actualité

Dernière heure

> 22 décembre 2005 - Biométrie
Citation devant le Tribunal de grande instance d'Evry de deux étudiantes et d'un étudiant pour opposition à la biométrie

Communiqué LDH

La LDH a déjà été amenée à dénoncer avec la plus grande vigueur l'exploitation de données biométriques dans le domaine de l'identification de la personne, du suivi de ses actions et notamment la traçabilité de ses mouvements.

En effet, l'usage de données biométriques porte atteinte à la dignité de l'homme en ce qu'il réduit la personne humaine à une extraction de son patrimoine biologique.

Le caractère unique du lien rattachant la donnée biométrique à son porteur en fait une donnée personnelle d'une très grande sensibilité.

L'usage, même à titre expérimental et le développement de cette technologie dans les établissements scolaires, participent de la mise en place d'une société de surveillance et de contrôle permanent de la personne et ne sont pas compatibles avec le respect des droits de l'Homme.

L'installation d'un tel dispositif ne peut être décidée en tout état de cause que dans le strict respect des obligations et des garanties de la loi Informatique fichiers et libertés.

Des étudiantes et des étudiants sont cités devant le Tribunal pour avoir manifesté leur opposition à une société de surveillance, mise en œuvre au moyen de la biométrie, gouvernée par le soupçon et la crainte de l'autre.

Cette société là, la LDH n'en veut pas non plus et soutient les comparants et demande leur relaxe.

Paris, le 22 décembre

Génarez gérard
558 Chemin de Béringuery
30100 Alès

Professeur d'Histoire géographie
Pdt de la section Alésienne des
Droits de l'homme

à Maître Terrel
33, rue Lacépède
75005 Paris

Je, soussigné Génarez gérard, atteste la véracité des éléments factuels qui suivent. Cette déclaration fait office de témoignage, et je la fais étant informé des poursuites encourues pour faux témoignage.

En premier lieu je souhaite témoigner de mon expérience lors de la mise en place sur mon établissement d'exercice d'un système de vidéosurveillance.

Celui ci est fonctionnel depuis près de deux ans. Il a fait l'objet lors de son installation de vives polémiques. Et pour cause, la montée en puissance du système était proportionnelle à la suppression d'emplois de surveillance et d'emplois jeunes.

Aujourd'hui, l'efficacité du système prête à sourire, ou à pleurer. D'importantes quantités d'ordinateur et autre matériel informatique sont très régulièrement volés sous l'objectif de caméras censé assurer une protection !

Ceci conforte ma conviction que l'homme est irremplaçable dans ses missions de surveillance, d'éducation, de prévention.

En second lieu, avec la ligue des droits de l'homme, je dénonce avec la plus grande vigueur l'exploitation de données biométriques dans le domaine de l'identification de la personne, du suivi de ses actions et notamment la traçabilité de ses mouvements.

Ainsi, l'usage de données biométriques porte atteinte à la dignité de l'homme en ce qu'il réduit la personne humaine à une extraction de son patrimoine biologique.

Le caractère unique du lien rattachant la donnée biométrique à son porteur en fait une donnée personnelle d'une très grande sensibilité.

L'usage, même à titre expérimental ainsi que le développement de cette technologie dans les établissements scolaires, participent à la mise en place d'une société de surveillance et de contrôle permanent de la personne et ne sont pas compatibles avec le respect des droits de l'Homme.

L'installation d'un tel dispositif ne peut être décidé en tout état de cause que dans le strict respect des obligations et des garanties de la loi Informatique fichiers et libertés.

Des étudiantes et des étudiants sont cités devant le Tribunal pour avoir manifestés leur opposition à une société de surveillance, mise en œuvre au moyen de la biométrie, gouvernée par le soupçon et la crainte de l'autre.

Cette société là, avec la LDH je n'en veux pas et soutiens les comparants et demande leur relaxe.

Alès le 3 janvier 2006

Communiqué

Biométrie en procès

Paris le 15 décembre 2005

Le vendredi 16 décembre à 13 h 30, 3 personnes seront jugées par le tribunal correctionnel d'Evry pour avoir sciemment détruit un appareil d'identification biométrique dans la cantine scolaire du Lycée de la Vallée de Chevreuse à Gif sur Yvette. Ils entendaient ainsi protester contre le développement sans contrôle de la biométrie comme moyen d'identification.

Le Syndicat de la magistrature partage l'inquiétude de ces militants devant le recours croissant et disproportionné aux techniques d'identification biométriques. L'utilisation de ces techniques dans le cadre des cantines scolaires est emblématique et participe d'une entreprise de banalisation qui s'inscrit plus largement dans l'idéologie sécuritaire qui s'est développée ces dernières années.

Le cas de Gif sur Yvette est particulièrement exemplaire puisqu'au jour de la destruction de ce matériel il n'avait fait l'objet d'aucune autorisation préalable de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), en contravention avec l'article 25 de la loi de 1978, et avec le code pénal qui fait de la mise en oeuvre d'un traitement informatique de données individuelles sans autorisation préalable un délit.

Contact :

01 48 05 47 88

Communiqué FSU, syndicat majoritaire des enseignants

Paris le 13 décembre 2005

L'introduction de la biométrie dans les établissements scolaires, sans autorisation préalable de la CNIL et en l'absence totale de débat est inacceptable.

Cette technique d'identification et d'authentification qui passe par l'enregistrement et la reconnaissance de données biologiques et anatomiques (iris de l'œil, traits du visage, forme de la main, empreintes digitales...) est amenée à se généraliser.

Ainsi, le Ministère de l'Intérieur réfléchit à la mise en place d'une carte d'identité biométrique obligatoire (INES) équipée d'une puce électronique contenant des éléments d'identification (empreintes digitales et photographie numérisée) couplés à des fonctions de signature électronique destinées à permettre, d'une part, l'accès à des prestations administratives par internet et, d'autre part, l'authentification de transactions commerciales conclues par voie électronique.

Le fichage biométrique, en contradiction avec les obligations internationales en matière de protection de la vie privée, bafoue les principes et les libertés fondamentales sur lesquels repose la démocratie et ce encore plus lorsqu'il s'applique à des enfants puisqu'il pénètre depuis peu dans les établissements scolaires, à titre expérimental.

Il généralise la surveillance permanente.

La FSU demande l'arrêt de la mise en place de la biométrie même à titre expérimental, notamment dans l'Ecole et s'insurge contre l'absence totale de débat sur cette question.

La FSU apporte son soutien aux étudiant(e)s traduits en justice le 16 décembre au TGI d'Evry pour avoir détruit les machines de contrôle biométriques introduites sans accord préalable dans le lycée de la vallée de Chevreuse et demande leur relaxe.

Sud Education 91
C/O local de Solidaires 91
05, Place des Miroirs
91 000 Evry, le 14 décembre 2005

Communiqué

Sud Education, réuni en Assemblée générale ce jour, dénonce la répression qui s'abat contre les jeunes étudiants qui, le 17 novembre 2005, ont mis fin aux nuisances des bornes biométriques dans la cantine du lycée de Gif-sur-Yvette. Par leur action, ils contribuent à la protection des libertés et de la démocratie, tout comme les « faucheurs volontaires » qui viennent d'être relaxés, à juste titre, pour leur action contre les OGM.

Plus généralement, Sud Education 91 dénonce le recours systématique à la répression policière, au fichage, à la vidéo surveillance qui touche en premier lieu les jeunes des quartiers, les lycéens en lutte contre la loi Fillon et plus généralement toute une jeunesse qui se révolte contre une société de plus en plus répressive et qui demande le droit aux études, au travail, au logement et le respect de la liberté et de l'égalité.

Les Lycées doivent rester des lieux où l'on peut étudier sans être sous surveillance permanente de caméras, de bornes biométriques et autres outils de contrôle du même ordre. Rappelons que, dès sa création, ce « lycée pilote », s'est exempté de la loi, par le recrutement d'enseignants, non pas sur des règles statutaires nationales mais « sur profil » et après « entretien »

Au lieu d'utiliser des machines, mieux vaudrait embaucher des MISE et des ATOSS afin de favoriser de vrais emplois et les rapports humains dans les établissements d'éducation du service public.

Sud Education 91 remercie et encourage les étudiants qui, par leur action, ont montré leur maturité politique et citoyenne.

Sud Education 91 exige la relaxe des jeunes mis en cause, la condamnation de l'administration du lycée de Gif pour abus d'autorité et l'arrêt immédiat de toute installation de contrôle biométrique à Gif-sur-Yvette ou ailleurs.

Communiqué à l'attention de Maître Terrel, avocate des personnes inculpées pour la destruction des appareils biométriques du lycée de la Vallée de Chevreuse.

Madame, Comme l'a rappelé M. Tibon-Cornillot lors de la réunion publique du 8 décembre, la biométrie s'inscrit dans un projet plus général, qui est celui de la numérisation de la société. Ce processus de « gestionnarisation » de la société doit être signalé dans ce débat sur la légitimité démocratique de la biométrie, afin d'élargir autant que possible sa portée dans l'espace public. Car nous participons tous, et quotidiennement, à cette évidence qu'un problème peut à tout moment devenir un problème « de gestion », et donc être susceptible d'être résolu par l'outil informatique. C'est à cette évidence qu'il va nous falloir résister, autant que possible. Aucune limite ne semble en effet être assignable à ce mouvement d'informatisation, alors que les nuisances provoquées par lui sont de plus en plus visibles et documentées. Citons à titre d'exemple l'intensification du travail chez les salariés informatisés relevée par les enquêtes « Conditions de Travail » de la DARES, les impasses écologiques relatifs aux traitements des déchets électroniques qui s'amoncellent dans les décharges, la précarisation et l'hyperspécialisation croissantes des « petites-mains » informaticiennes, révélant l'extrême fragilité sociale d'un groupe professionnel affilié aux « cadres ». Face à cette déferlante informatique, la machine biométrique n'est qu'une interface de saisie parmi d'autres. Il en va donc de nouvelles formes de contrôle que certains sociologues du travail et cognitivistes ont déjà observé et courageusement expliqué. L'outil informatique, désigné aujourd'hui par le vocable « technologies de l'information et de la communication » (TIC), régit les comportements en situation en faisant l'économie d'un détour idéologique. De façon fort banale, les opérateurs informatisés tendent ainsi à corriger leurs actions de façon à ne pas être gênés par les cadres offerts par la saisie logicielle. Tout management d'entreprise, actuellement, utilise au quotidien et à des fins de contrôle et d'intégration des travailleurs un tel outillage, qui ne se présente malheureusement qu'à la marge comme une « atteinte à la vie privée ». Il existe en effet un cadre d'appréhension global qui vise à protéger l'informatique d'éventuelles épreuves de justification. Puisse ce procès être une de ces épreuves.

Relocaliser & Désinformatiser